

SERMON TREIZIEME

S V R L E

CATECHISME.

SECTION XXV.

M. *V* Enons au troisieme commande-
ment?

E. Tu ne prendras point le nom du
Seigneur ton Dieu en vain.

M. *Que veut-il dire?*

E. *Il nous defend d'abuser du Nom de
Dieu non seulement en parjuremens, mais
aussi en sermens superflus & oisifs.*

M. *En peut-on donc bien user en ser-
mens?*

E. *Oui, qui sont necessaires: c'est à dire,
pour maintenir la verité quand il en est me-
stier, & pour entretenir charité & concorde
entre nous.*

M. *Ne veut il sinon corriger les sermens
qui sont en deshonneur de Dieu?*

E. *Par une espee il nous instruit en ge-
neral de ne mettre jamais en avant le Nom*

de Dieu, sinon en crainte & humilité pour le glorifier. Car selon qu'il est saint & di-
Section
XXV.

M. Comment cela se fera-t-il?

E. Quand nous ne penserons ni parlerons de Dieu ni de ses œuvres, sinon honorablement & en sa loüange.

M. Que s'ensuit-il.

E. Vne menace, Qu'il ne tiendra pour innocent celui qui prendra son Nom en vain.

M. Veu qu'il dénonce ailleurs généralement qu'il punira, tous transgresseurs, qu'est-ce qu'il y a ici d'avantage?

E. Par cela il a voulu déclarer combien il a en singulière recommandation la gloire de son Nom, disant nommément qu'il ne souffrira pas qu'on le méprise : afin que nous soyons tant plus soigneux de l'avoir en reverence.

Section
XXV.



L n'y a que dix Commandements de la Loi de Dieu, & il y en a deux pour la langue; l'un dans la première & l'autre dans la seconde table, le penultième de l'une & de l'autre. C'est une chose merveilleuse, que les devoirs de l'homme envers Dieu, & envers le prochain, étant presque infinis, la Loi de Dieu les ait néanmoins tous compris, non pas en douze tables, mais en deux; non pas en une decade, ou en dix volumes, mais en dix paroles, que nous appellons communément le Décalogue: Mais c'est une chose plus surprenante encore que la langue ait deux places dans un tel abregé, que de dix portions la langue, en ait deux, la seule langue: S'il en faloit autant pour chacune des autres parties du corps, dont la langue est l'une des moindres, il ne suffiroit pas de dix paroles, ni de deux tables, il faudroit plus de dix tables, & bien prés de mille paroles, un myriologue, suivant le calcul des Maîtres Hebreux, qui ont fait autrefois une division de la Loi de

de Dieu , en autant d'articles qu'il y a Section
de membres au corps humain. XXV.

Il est vray qu'ils ont reduit ce grand nombre d'articles de la Loi & des membres du corps , au nombre de dix , & même ils ont soutenu que le Seigneur donnant sa Loi en dix articles plutôt qu'en sept ou en douze avoit eu égard à ces dix principales parties du corps, qui sont selon eux &c.

Mais d'où vient que la langue occupe deux des commandemens, & qu'aucune des autres parties du corps n'en a pas un seul à part , & qui lui soit particulier, comme ces deux le sont à la langue? Il n'y a point de commandement pour les yeux encore que ce soient les fenêtres par ou le peché monte dans nôtre tête, pour s'emparer ensuite de nos cœurs; Et je dis qu'il y monte car il ne vient pas d'en haut, il monte de l'Enfer. Il n'y a point de commandement pour la bouche, bien que ce soit la caverne par ou le peché & la mort sont entrez dans le monde: Il n'y en a point pour le ventre, la plus vilaine de toutes les idoles, & qui a néanmoins le plus d'adorateurs. Il n'y en a point

Section pour la main qui est si propre à l'homme, plus propre même que la langue; Car les animaux ont leur langue, mais ils n'ont point de main: Il n'y en a point pour les piés, les deux piliers de la maison, ces deux rouës du chariot, qui sont si legers à répandre le sang, legers à danser & à décapiter Saint Jean: Et pour la langue, pour la seule langue; il y en a deux donné pour elle tout exprés.

Et ce qui redouble la merveille, c'est qu'elle étoit déjà comprise & sous-entenduë dans tous les autres: Dans le premier; car il y a un langage intérieur, qui est défendu là, l'insensé en son cœur, qu'il n'y a point de Dieu. Dans le second; car la langue adore l'idole par ses litanies, & ses oraisons; dans le quatrième, car l'observation du Sabbath consiste principalement à chanter les loüanges de Dieu. Dans le cinquième; car peut-on honorer Père ou mère que par des discours respectueux, & par un langage soumis. Dans le sixième, car la langue tuë aussi bien que l'épée, c'est-à-dire le mortel. Dans le septième, car

basses & les plus sales voluptés de la chais, n'employent elles pas les expressions, & le ministère de la langue. Dans le huitième, car la langue ne dérobe pas, mais elle enseigne à dérober, elle recèle le larcin : elle ne dérobe pas la bourse, mais elle ravit l'honneur, & même la bourse, par la fraude, ou par la chicane; Et dans le dernier même, car il y a une certaine demangeaison de langue, qui est comme sa convoitise particulière. Tout cela sembloit plus que suffisant pour nous interdire les pechez de la langue, mais Dieu qui la connoit, en a jugé tout autrement que nous n'eussions fait, & outre cela lui a comme affecté deux commandemens, à elle en particulier, qui sont tout pour elle, l'un pour l'empêcher de mordre le prochain; tu ne diras point faux témoignages; L'autre pour lui défendre de cracher contre le Ciel. Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain. O qu'il faut que ce soit une bien dangereuse pièce, puis que Dieu lui même daigne nous prémunir contre elle de tous les côtés avec tant de soin. Et de fait comme les Anges sont

Cc devenus

Section
XXV.

devenus diables , parce que les meilleures choses deviennent les pires. lors qu'elles viennent à se corrompre : Il n'y a rien de meilleur qu'une langue sage , ni rien de pire , ni de plus corrompu qu'une langue corrompue. L'une est Angelique & l'autre Diabolique ; l'une chante les loüanges de Dieu ; l'autre accuse , maudit , & calomnie les hommes devant les hommes , & devant Dieu : L'une & l'autre est de feu , mais il faut savoir, de quel feu. Qu'y a-t-il de meilleur que le feu sous la cheminée ? qu'y a-t-il de pire que le feu dans la maison , qui fait un incendie ? Rien de pire que le feu de la langue , rien de meilleur que la langue de feu ; le feu de langue vient de l'Enfer , & les langues de feu viennent du Ciel. C'est un feu qui embrase tout le monde dit Saint Jacques ; Les mauvaises langues sont les fournaïses quotidiénes des enfans de Dieu disoit un Ancien Père , il ne faut qu'une étincelle , c'est à dire une syllabe , un mauvais mot , qui trouvant une matière disposée dans une oreille , passe de langue en langue , & d'oreille en oreille , plus vite que le vent ; Satan

ne

ne siffle plus, il souffle, toute la forêt, toute l'Eglise, tout le monde est en feu.

Qu'y a-t-il de meilleur qu'un cheval, c'est le plus utile de tous les animaux, car il est bon à tout, mais la langue est un poulain indontable, une bête farouche qui ne reçoit ni mors ni frein. Qu'y a-t-il de meilleur qu'un Navire de toutes les choses faites de main ? qu'y a-t-il de pire qu'un triste naufrage ; La langue est le gouvernail de nôtre vaisseau, c'est elle qui gouverne toujourns, & qui gouverne souvent tres mal : C'est d'elle que dépend tout l'heureux succès de nôtre cause ; C'est elle qui nous fait échouër, ou qui nous conduit dans le port : par tes paroles tu seras jugé, & par tes paroles tu seras condamné : Et cependant les hommes s'imaginent qu'une parole ce n'est rien, quand on n'en vient pas au. coups de main, & aux voyes de fait. Les pechés de la langue sont les moindres devant les hommes, mais ils ne sont pas les moindres devant Dieu : Je n'en trouve point de plus grand qu'est le blasphème, celui qu'on estime si peu, je n'en trouve point de plus grand entre ceux qui s'en

Cc & prennent

Section
XXV.

prennent directement à Dieu ; Le péché même contre le Saint Esprit n'est qu'une parole un blasphême. Saint Paul voulant prouver qu'il étoit le premier pecheur , encore qu'il semble que le peché de Saint Pierre , qui fut un peché de la langue ait été plus grand que celui de Saint Paul , ou plutôt de Saul, dit qu'il étoit blasphémateur & persécuteur : persécuteur est le plus grand de la seconde table , mais blasphémateur est le plus grand de la première.

Nom de Dieu.

Dans cette première partie , il faut voir trois choses. 1. Quelle est l'essence du Commandement. 2. Quels sont les sermens qui sont défendus. 3. Quels sont les sermens légitimes & approuvés.

Quant au premier de ces points à proprement parler M. F. dit un point de nom , car deux ou trois lettres , & trois ou quatre lettres ne peuvent pas exprimer une Essence. Nous pouvons bien dire ce n'est pas ; Mais nous ne pouvons pas en avoir ni savoir ce qu'il est : Je ne

ce que je suis , ou Celui qui est : Et c'est pourquoy l'Ecriture lui donne tant de divers noms , parce qu'il s'en faut tant qu'un de ces noms ne le represente, qu'à peine tous ensemble peuvent nous ômbra-ger son incomprehensible nature; il ne faut donc pas entendre ici le nom de Sabbaot , ou de Schadai , ou d'Eloïm , ou de Jéhova , mais Dieu même , avec ses vertus pleines de Ma-je-sté. Tu craindras le nom glorieux & redoutable de l'Eternel ton Dieu; au 28. du Deuteronomie , c'est à dire , tu craindras Dieu.

Il est vray que le Nom d'Eternel, ou de Jéhova est tres digne de veneration; c'est mon nom à jamais, disoit l'Eter-nel au troisiéme de l'Exode , c'est mon mémorial ; mémorial parmi toutes les generations : Mais les Juifs ont malheu-reusement abusé de la juste veneration qui lui est deuë , la faisans dégénerer en une superstition étrange : Car ils don-nent d'autres voyelles à ce nom , défen-dant de le prononcer , & l'appellant le nom séparé , le nom glorieux , le nom benit, le nom inéfable , feignans même que Jesus Christ decouvrit , comment

Section
XXV.

il falloit prononcer les lettres de ce nom, & que par ce moyen il fit de grands miracles, (& s'il a fait des miracles au nom de Dieu, il ne les a pas fait au nom de Béalzébut,) & feignans même que le fils de la femme Israélite, dont il est parlé Levit. 24. qui blasphema le nom de l'Eternel, & qui le transperça, comme porte l'original, n'avoit fait que nommer le nom de Jéhova, ce que les Juifs ne voulurent pas demander devant tout le peuple, mais seulement s'il y avoit de la batterie, se réservant de faire une enquête plus exacte, lors que le pécheur auroit été congedié, si bien qu'ils s'enquirent du témoin, s'il étoit vrai qu'il eut ouï prononcer le nom de Jéhova, & l'autre le nom de Jéhovah, ayant appris que cela étoit, ils déshabillèrent leurs vêtemens, & le condamnerent à être lapidé sans autres raisons, bien qu'il n'eust pas blasphémé, & qu'il n'eust nommé simplement ce nom. On voit encore que lors que le peuple étoit en la bénédiction dans le Temple, les autres portoient leur main sur leur tête, hormis le seul Sacrificateur.

qu'il portoit sur son front en une lame, d'or le nom de l'Eternel : Mais comme la superstition Judaïque & literale ne doit être nullement recûe, aussi la profanation & le mépris qu'on fait de ce nom parmi les Chrétiens, doit être soigneusement évitée, s'ils ne veulent être pires, & plus barbares que des Turcs: Car les Turcs même tiennent le blasphème pour un Crime capital, & nous ne faisons que nous en jouer, mais Dieu ne peut être moqué. Tu ne prendras point, dit-il, ou tu ne leveras point, où tu ne porteras point le nom du Seigneur en vain, car ce terme signifie souvent porter, comme il est dit que celui qui maudit son Dieu portera son peché, parce qu'il a porté ou pris Dieu sur soi, & c'est une observation des Docteurs Hebreux; comme quand Saint Paul dit au premier de la seconde aux Corinthiens, qu'il prend Dieu à témoin sur son ame : Mais quand Saint Paul parle de la sorte : Il ne le fait ni faussement, ni témérairement, ni par plaisir, ni par coûtume, mais pour de tres justes; & de tres necessaires raisons, & Dieu ne defend point ici de

Section
XXV

prendre son nom : Il défend de le prendre en vain, c'est à dire de le nommer, ou de jurer par lui sans cause légitime. Car ici nous ne doutons pas que prendre le nom de Dieu, ne signifie le prendre en sa bouche, comme il est dit Ps. 50. & ailleurs : Qu'as-tu à faire de prendre en ta bouche mes statuts ? & c'est le stile de la langue Sainte, comme au 27. de Job, prendre une sentence, & au 7. de Jeremie, prendre une oraison, veut dire la prendre en sa bouche, & la proferer, & prendre langue, veut dire parler, comme nôtre Seigneur disoit au 26. de Saint Matthieu, que qui prend l'épée perira par l'épée, c'est à dire celui qui prend l'épée à la main sans vocation : Ainsi lors que Dieu dit, que celui qui prend son nom ne sera point tenu pour innocent, il faut entendre celui qui jure, qui prend son nom en la bouche pour des occasions mauvaises, & légères, & sans vocation, mais en vain, c'est à dire, ou fausement, car ce terme signifie aussi fausseté, ou vainement, car il se peut prendre pour ce qu'on fait de gayeté de cœur, & sans aucune nécessité.

Dans

Dans l'Écriture ce mot se rapporte, ou aux actions d'honneur, comme à prendre une enseigne, ou une bannière; de là vient le nom de porte enseigne; Ou aux choses de poids comme à soulever quelque fardeau, & de là vient le nom de ces calamités onéreuses, que les Prophetes appellent la charge de Moab: Le nom de Dieu c'est sa gloire, & comme sa bannière, le nom de Christ c'est sa charge: Il lui a donné un nom par dessus tout nom: Mais nous pouvons joindre les deux ensemble, car les choses glorieuses sont de grand poids, & la gloire chez les Hébreux, se dérive d'une origine, qui veut dire être pesant: Et de là vient ce poids de gloire dont parle Saint Paul: l'Empire a été mis sur son épau-
le, dit Esaïe, comme une vraie charge, un fardeau glorieux. Pour bien prendre le nom de Dieu, il faut dresser son Autel dans nos cœurs, avec cette inscription de Moïse *l'Eternel est mon enseigne*: il faut élever cet Etendart & déplier la gloire de son nom aux yeux de toute la terre: Que s'il faut jurer par ce nom, il le faut prendre alors
comme,

Section
XXV.

comme une chose pesante dont il ne faut pas se charger sans nécessité, ni pour une occasion légère. Passons donc au second point, & voyons quels sont les sermens qui sont deffendus. Premièrement ceux qui sont faux, ou les parjures, & secondement ceux qui sont superflus; Car si nous devons rendre conte des paroles oiseuses, combien plus des sermens oiseux, Et quant aux parjures ils sont expressément deffendus au 19. du Levitique tu ne te parjureras point, & ne pollueras point le nom du Seigneur ton Dieu: Mais les Juifs entendent aujourdhuy si mal cette Loy qu'ils ne font nulle difficulté de se parjurer lors qu'ils n'ont pas juré sur le livre de la Loi qu'ils lisent dans leurs synagogues; Et même au jour de leur expiation, leur Maître ou leur Rabbin leur donne l'absolution de tous les parjures qu'ils ont commis pour tromper les Chrétiens, disants Que le meilleur d'entre les Nations merite qu'on lui froisse la tête comme à un Serpent, tant il est vray que le voile demeure encore sur leurs cœurs. Mais plût à Dieu que les Chrétiens qui reconnoissent

connoissent la défence l'observassent bien, & qu'il ne se vit parmi nous jamais aucune déception à l'ombre du serment. Nous ne voyons que trop d'exemples de ceux qui jurent pour leur profit, & qui conjurent les remors & la tempête de leur conscience par quelque subterfuge sous-entendu, comme si par leurs finesses, leurs stratagèmes, & leurs supercheries, ils pouvoient tromper Dieu, & lui ravir son droit, impunément, Je dis son droit; Car fausser la foi qu'on a donnée avec l'invocation du nom de Dieu, n'est pas outrager simplement les hommes, qu'on deçoit en cachette, mais c'est outrager Dieu, le dépiter en face, le rendre malgré lui complice, ou témoin du mensonge, le faire menteur, comme dit Saint Jean, lui qui est la vérité même. Qui diroit à l'un de vous, ô hommes, qu'il le prie de venir témoigner une chose dont il sçauroit le contraire, ne vous tiendriés vous pas offensé? Comment donc pouvés vous penser que ce grand Dieu souffre que vous le preniés à témoin qu'une chose est, que Dieu sçait; Et ni sa Majesté, ni sa puissance,

ni

Section
XXV.

ni la vérité, ni la justice, ni la providence ne suffisent pas pour vous en détourner : vous dirés possible, ce sont des scélérats, gens qui n'ont ni crainte de Dieu, ni honte des hommes, gens sans foi, & sans Loi, qui jurent ainsi contre leur conscience : Ouy mais vous qui parlés ainsi, mettez la main sur la conscience : interrogés-la, s'il ne vous est jamais arrivé pour éviter quelque notable perte; ou pour faire un gain extraordinaire de jurer, non pas possible grossièrement, sans avoir aucune défaite, mais par des voyes indirectes, & non sans beaucoup d'artifice, avec des reserves tacites, & des équivoques qui trompent autrui, mais qui vous trompent encore plus vous même, comme lors que vous dites, je pourrai me sauver en disant que je ne l'entendois pas ainsi, je n'en faisois qu'une partie Vous pourriés donc dire comme ce Payen, j'ay juré de ma langue, mais mon ame n'a point juré : S'il étoit permis de biaiser & de gauchir de la sorte il n'y auroit plus ni foi, ni commerce, ni Religion au monde : Car la bonne foi est le fondement de

toute

toute société, comme la rondeur & la Section
gandeur est l'enseigne du vray Chrétien. XXV.

Quand nous lisons dans les histoires, que les soldats Romains qu'Hannibal avoit pris, ayant eû permission de s'en aller sous le serment qu'ils avoient prêté de revenir, s'imaginèrent d'avoir satisfait à leur promesse, sous ombre qu'incontinent apres leur départ ils étoient revenus, comme ayant oublié de prendre quelque chose qu'ils vouloient emporter avec eux ; Ou, qu'un Romain, ayant promis au Roi Antiochus de lui donner la moitié des navires, les rompit tous, & lui envoya la moitié d'un chacun : Ou que celui qui avoit fait trêve pour quelques jours avec son ennemi, l'attaqua de nuit, & se mit à couvert en disant, qu'il n'avoit pas fait trêve pour la nuit, mais pour certains jours ; vous voyez assez que ce sont autant d'Elusions, qui n'empêchent pas que ce ne soit un évident parjure : Mais ne faites vous jamais rien de semblable ! n'employez vous jamais aucune couleur, ni aucune dorure pour déguiser à vôtre conscience la fausseté de vos discours ? Ne dites vous jamais, il faut

Section
XXV.

faut être un peu politique, cela est nécessaire pour le négoce, je m'expliquerai toujours bien ? Oui, mais nôtre Seigneur que dit-il la dessus ? je peydray toutes leurs tromperies au Pseme 12. Dépouillés le mensonge, parlez en verité chacun à son prochain.

4. des Ephesiens. Quand vous juréz, ou c'est par affirmation, lors que vous faites le recit d'une chose passée, ou c'est par obligation, lors que vous faites la promesse d'une chose à venir, mais en l'un ou en l'autre, ne prenez vous pas Dieu à témoin du passé, à garant & à pleige pour l'avenir, & toujours pour juge de vôtre sincerité, pour vous punir & se vanger, si vous l'appellez à témoin d'une chose fausse ou à garant d'une fausse promesse : Comment donc ne tremblez vous pas lors que vous prenez en vôtre bouche son sacré nom, c'est un feu consumant, c'est un Dieu jaloux de sa gloire : Combien vaudroit il mieux ne jurer point du tout, de peur de se parjurer quelquefois. Il mourra dit nôtre Seigneur de Sédécias. 17. Ezech. pour avoir méprisé le Serment d'exécration, & pour avoir enfreint

mon

mon alliance, & au Cinquième Zacharie, C'est ici l'Exécration du Serment qui sort sur toute la terre. Je la déployerai, dit l'Eternel, sur la maison de celui qui jure faussement par mon nom, & je la consumerai jusqu'au bois & aux pierres.

Mais quelqu'un dira, pour les parjures, il est hors de doute qu'ils ne peuvent échapper une juste condamnation : Ce sont des crimes que les hommes doivent détester, & que Dieu doit venger, Mais les autres sermens que nous faisons, ou par habitude sans aucun dessein, ou par coutume, & à la mode, ne peuvent pas être mis en ce rang : Ils ne doivent pas être mis les premiers de ce rang, je l'avouë : Car il y a des degrés de peché, mais en quelque rang que ce soit, il faut les y mettre pourtant, car il n'y a point de pechez veniels ; Et mépriser Dieu par une tiède indifférence, le nommant à toute heure sans respect & sans crainte, ne lui déplaît pas moins que de provoquer les yeux de sa gloire par une offense directe ; car ceux qui jurent de gayeté de cœur pour se donner carrière, sans être tentés

Section
XXV.

tentés par aucune occasion, témoignent assez combien ils en feroient bon marché, s'ils avoient à sauver ou leurs biens, ou leur vie: Mais ils ne jurent que pour la verité; s'ils jurent si souvent, il est bien difficile qu'il ne leur échappe de jurer aussi pour le mensonge; Mais s'ils ne jurent, on ne veut pas les croire; on les tiendra toujours dans le soupçon: Et quoy ne vaudroit il pas mieux que les hommes nous tinssent dans un soupçon injuste que si Dieu nous punit d'une juste condamnation? Mais tous ces sermens là ne font aucun tort à personne: Quand cela seroit, pourquoy les faites vous, puis qu'il ne vous apportent aucun profit? Et vous n'ignorez pas qu'ils font beaucoup de tort à Dieu & à son Evangile; Car ces sermens produisent des blasphêmes parmi ceux de dehors, qui disent, ceux de la Religion jurent ni plus ni moins que nous: Autrefois on reconnoissoit ceux de la Religion reformée à ce qu'ils ne juroient jamais, & que leur parole tenoit lieu de mille Sermens, mais aujourd'hui Satan a enlevé ces bornes qui separoient Sion de Babilon: Et nos mœurs

mœurs n'ont plus rien qui nous diffé-
rentie : C'est si peu de chose dirés vous
que de prendre Dieu à témoin , ou de
jurer sa foi , ce sont des fleurs de langa-
ge : Dieu n'y prendra pas garde. O
l'étrange erreur ! C'est ainsi que le pre-
mier homme disoit : Manger d'un
fruit , sur tout pour une fois est-ce un
si grand crime ? C'est un crime d'au-
tant plus grand qu'il s'agissoit de peu
de chose : car celui qui est infidele en
peu de chose , comment sera-t-il fidele
en beaucoup. Vous ne pouvez pas vous
passer d'un fruit & d'une fleur , pour
obeir à sa défense : O que vous êtes
donc bien éloigné de faire litière de
vos honneurs , & d'abandonner tous
vos biens , & de verser votre sang pour
sa gloire ! il vous demande si peu de
chose , que vous ne le nommiés point
qu'avec juste raison ; Et vous la lui re-
fusez sans aucune raison ; Et comment
lui obéirés vous , lors qu'il vous dira ,
coupe cette main , arrache cet œil ,
quitte tout , & viens après moi : C'est
un emauvaise habitude , une coûtume
qui passe en nature , il est impossible
de s'en défaire. O excuse froide , &

Dd spécieux

Section
XXV.

specieux pretexte, mais inutile ! si c'est une habitude, c'est un grand péché ; car les moindres pechez confirmez par l'habitude sont plus dangereux que les plus grands, lors qu'ils ne font que passer dans une seule action : C'est le propre des enfans du siècle de pecher par habitude, & d'en faire métier : Mais c'est le propre des enfans de Dieu de ne pecher que par surprise, ou par infirmité ; si c'est une coûtume, prenés une nouvelle coûtume pour vôtre salut, vous la prendrés aussi facilement que vous avés pris celle-la pour vôtre ruine : La coûtume de ne jurer point n'est pas plus difficile que celle de jurer. Vous ne pouvez vous en défaire ce sont des contes : car si vôtre Souverain vous l'avoit défendu seulement sur peine de la vie, vous ne le feriez plus, Et Dieu vous l'a défendu sous des peines, bien plus griéves ; Mais il faut avouër à nôtre honte, que nous craignons plus les hommes que Dieu.

Gardons nous donc & des parjures & des sermens oisifs & superflus, Car Dieu nous défend & l'affectation de jurer au cinquième de Jérémie, & la le-
gèreté

géréte à jurer au cinquième du Deuteronomie : Mais gardons nous aussi de tomber dans l'autre extrémité ; qui est de faire scrupule de jurer lors qu'il en est besoin : Car des sermens , il en est comme de la guerre , ils ne sont jamais justes que lors qu'ils sont nécessaires , les sermens ne sont pas des alimens de l'ame , ce sont des remèdes à nôtre infirmité , nous n'en devons pas faire un pain quotidien : Qui prendroit tous les jours medecine ; s'en trouveroit fort mal , & qui n'en voudroit jamais prendre , quelque urgente raison qu'il en eut ne seroit pas trop avisé. Mais qu'elles sont les Circonstances qui rendent un serment legitime ? C'est le troisiéme point , qu'il nous falloit expliquer , & que l'Auteur du Catéchisme réduit , à maintenir tant la verité que la charité , les deux choses les plus précieuses du monde : Mais il ne faut pas entendre une verité de peu de consequence , ou indifferente , qu'on peut croire ou ne pas croire sans aucun danger , il entend une verité dont la déclaration empêche , ou dont la suppression attire quelque grand malheur , une verité néces-

Section
XXV.

Heb. 6.

faire , ou du moins importante , soit que le Magistrat en autorise l'enquête, & vous impose le serment, soit que votre conscience vous dicte que si vous ne le faites, la verité sera détenue en injustice, l'innocence opprimée, ou la charité violée ; car le serment est la fin de tous les differens : Alors il ne faut point se feindre, il ne faut point abandonner ni la cause de Dieu, ni le repos public ni la concorde particulière, pour n'oser pas jurer, puis que le jurement n'a rien de mauvais en soi, pourvu qu'on ne l'employe ni trop fréquemment, ou trop légèrement, par défaut de discretion: Crain & jure, dit le sage au 9. de l'Eclesiaste, c'est à dire ne jure jamais qu'avec une religieuse frayeur du sacré nom que tu employes pour témoin, ou pour juge de ta fidélité. Il ne faut avoir secours au témoins du Ciel, que lors que les témoins nous manquent sur la terre. Que le serment soit donc une ancre sacrée à laquelle on n'ait jamais recours qu'en dernier ressort, à toute extrémité, lors qu'il n'y a plus d'apparence de réussir par aucune autre voye : Alors ne jurez pas

pas ne seroit pas un moindre crime, Section
X, X, V.
que de jurer hors d'un tel cas. Vous voyez un homme qu'on conduit au supplice comme voleur, & vous savés que ce n'est pas lui qui a fait le vol, & vous le dites; l'on vous demande que vous en juriés, & vous le refusés. O cruelle superstition! vous êtes bien éloignés du zèle de Moÿse, qui souhaittoit d'être effacé du livre de vie pour son Israël, & de celui de Saint Paul qui désiroit d'être fait anathème pour ses frères selon la chair puis que pour vos freres selon l'Esprit vous ne daigneriés pas prendre Dieu à témoin; La peur imaginaire de violer le troisiéme commandement vous en fait violer un autre, car vous tués vôtre frère, & vous êtes coupables de son sang, puis que vous faites conscience de racheter sa vie au prix de vôtre serment: Dieu jure qu'il ne veut point sa mort: Je suis vivant dit-il, je ne veux point la mort du pecheur, & vous croyés que jurer pour sauver la vie, à un homme seroit offenser Dieu, qui jure lui même pour ce même sujet? Voila deux hommes qui s'en vont s'égorger sur un pré, pour

Section
XXV.

un mal-entendu, que vous pouvez éclaircir en jurant ; & garantir par ce moyen de la mort éternelle, ces deux malheureux ; Et vous permettez qu'ils perissent sous ombre que Dieu ne vous permet pas de jurer ? Et cependant tous les Saints de l'Ancien & du Nouveau Testament, & Jesus Christ, & Dieu lui même jurent. Vous êtes entre les mains des Corsaires qui menacent de vous jeter dans la mer, si vous ne leur promettez une certaine somme avec serment ; Et vous pensez qu'il vaut mieux s'abandonner à leur fureur, que de leur dire comme Saint Paul, je prends Dieu à témoin que je ne vous mens point ? C'étoit bien l'opinion des Esséens, des Basilidiens des Manichéens autrefois, & aujourd'hui des Anabaptistes : Qu'il n'est point licite de jurer pour aucune occasion du monde : Car les Esséens, s'il en faut croire l'Historien Joséphe, ne craignoient pas moins de jurer que de se parjurer ; & Basilides étant requis par des soldats, répondit que cela ne lui étoit point permis, parce qu'il étoit Chrétien, comme nous le lisons dans l'histoire Ecclesiastique d'Eusebe,

d'Eusebe , & les Manichéens ne juroient que par leur Paraclet , mais au reste ils improuvoient fort les sermens. Section
XXV.

Leur principale raison est prise du cinquième de Saint Matthieu , où nôtre Seigneur disoit ; Mais moi je vous dis, ne jurez point du tout , ni par la terre , car c'est le scabeau de ses piés , ni par Jérusalem , car c'est la ville du grand Roy , ni par vôtre tête , car vous ne pouvés faire un cheveu blanc , ni noir ; Et Saint Jaques défend toute sorte de serment , sans réserve , conformément à la Doctrine de son Divin maître. Nous répondons que nôtre Seigneur , ayant dit en ce même chapitre qu'il n'étoit point venu pour abolir la Loi , mais pour l'accomplir , ce qu'il dit maintenant ne doit point être pris , pour une abolition de la Loi , ni pour une addition à la Loi non plus , mais pour une interprétation de la Loy , contre les gloses des Pharisiens , qui commettoient en cette matière trois notables erreurs : Car premièrement , ils disoient que de jurer par une créature profane comme par le Ciel , ou par la terre , ce

D d 4 n'étoit

Section
XXV.

n'étoit pas un serment dont la violation fut un parjure ; La seconde que de jurer par une chose consacrée , comme par l'or , ou par le don qui étoit sur l'Autel , c'étoit un serment & un parjure ; La troisième que la Loi ne défendoit pas de jurer , mais de se parjurer. Contre ces trois erreurs nôtre Seigneur lâche cette sentence ; Mais quant à moi , je vous dis , que vous ne jurés point du tout : Voulés vous bien entendre ces paroles , il ne les faut pas prendre dans toute leur generalité. Mais il faut les rétrairdre à la matière que nôtre Seigneur traittoit , & à ceux contre lesquels ils disutoit : Il ne traittoit pas cette question , s'il est permis de jurer ou non , mais voici la question qu'il traittoit , s'il est permis de jurer par certaines créatures , & non pas par les autres , il ne disutoit pas contre ceux qui nient qu'il soit permis de jurer , mais contre les Pharisieus qui juroient souvent , & à la legère , c'est pourquoy il leur dit ne jurés point du tout , c'est à dire comme vous faites par caprice , & sans necessité : Vous dites qu'on peut jurer par le Ciel , par la terre,

terre , par Jerusalem ; Et moi je vous dis , ne jurés point du tout c'est à dire , ni par ces créatures , ni par aucune autre , ni par le nom même de Dieu , si ce n'est que la nécessité soit urgente , autrement contentés vous de dire oui , & non , car de qui est par dessus est du mal , si ce n'est que la gloire de Dieu ou l'édification du prochain vous y oblige : Car ce sont deux maximes également nécessaires à l'intelligence de l'Écriture. L'une que lors que nous voyons une chose commandée en un lieu , & défendue en un autre , cela se doit entendre de divers genres de choses , & à divers égards. Dieu permet en l'ancienne Loi les sermens ; Et Jesus Christ défend de jurer du tout au Nouveau Testament : C'est parce que la Loi parle des sermens nécessaires , que Jesus Christ a permis aussi bien que la Loy ; Et Jesus Christ parloit des sermens téméraires que la Loy défendoit ni plus , ni moins que Jesus Christ ; Mais les Pharisiens dépravoient le sens de la Loi par leurs Sophistiques commentaires , & c'est pourquoi nôtre Seigneur leur dit , ne jurez point du tout : L'autre maxime

Section
XXV.

xime est que lors qu'en une question il y a des choses dont on tombe d'accord, & d'autres dont on est en dispute, nôtre Seigneur ne répond point à celles dont on est d'accord, comme Lev. 10. quand ce Docteur de la Loi lui demande qui est le prochain, il ne répond pas que ce sont les parens & les amis, car de cela personne n'en doutoit, mais par la parabole du Samaritain.

Je ne tiendrai point &c.

Mais pourquoi cette menace est elle particulièrement ajoutée à ce Commandement? Premièrement par opposition à la pensée de celui qui jure à faux, qui croit se faire tenir pour innocent, & se mettre à couvert en jurant. Il se trompe, dit le Seigneur, car je ne le tiendrai point pour innocent, moi qui voi son dessein, & qui le rendrai vain & frustratoire, il jure faussement, & je le punirai véritablement: Il prend mon nom en vain, mais il sentira quelque jour que ce n'est pas en vain qu'on m'offense; il en sera recompensé comme il merite. Il croit que ce n'est rien,

&c.

& qu'avec cela néanmoins il sort d'un grand danger, & se tire hors de l'embarras; & je lui ferai voir que c'est un sujet de grand poids, & le ferai tomber dans un plus grand malheur que celui qu'il prétend échapper sous le passe-port du parjure: C'est en second lieu, parce que les péchés de la langue se commettent le plus aisément; on ne peut pas tuer ni dérober en tous lieux, ni en tout tems, mais on peut jurer & mentir quand on veut, & par tout, & toujours; Il ne faut point d'épée, il ne faut point attendre la nuit, ou que le peintre, ou le sculpteur ait achevé l'ouvrage: La langue est située dans un endroit humide & glissant disent les Anciens Pères; Elle a mille peines à se retenir, toujours prête, & dans le penchant; La nature auroit beau lui donner ses dents pour remparts, les levres pour guichet, il étoit besoin que Dieu lui mit au devant cette menace très-expressé, comme une plus forte barrière. C'est enfin parce que les hommes ne tiennent pas autrement pour coupable celui qui jure le nom de Dieu en vain: Ils laissent à Dieu le soin de venger son honneur,

Section
XXV.

honneur, le bras séculier ne le touche point: Avés vous vû mourir quelqu'un par les mains de la justice simplement comme blasphémateur? En éfet, s'il falloit punir tous les jureurs, il faudroit trop faire mourir de gens: Les Loix humaines passent donc par dessus, & les épargnent, mais non celles de Dieu; je ne les tiendrai point pour innocens, dit-il, c'est à dire je les punirai tres sévérement: Car il ne faut pas oublier que ne tenir point pour innocent, veut dire tenir pour coupable, & grandement coupable, par une figure qui s'appelle diminution, & qui est opposée à l'hyperbole, ou plutôt qui est elle même une hyperbole, comme quand nous disons en parlant d'un fort habille homme, ce n'est pas un sot. Ainsi quand l'Apôtre dit, que Dieu n'a point épargné son fils; il veut dire qu'il l'a traité à toute rigueur. Et pour alléguer un exemple qui vient tout à propos à nôtre sujet, car le peché contre le Saint Esprit est un blasphême qui prend le nom de Dieu en vain au premier Chef: Quand nôtre Seigneur parle de ce blasphême, il dit qu'il ne sera remis ni en ce siècle,

ni

ni en celui qui est à venir : Mais au Siècle à venir il n'y aura point de remission comme chacun sçait ; c'est une façon de parler Judaïque qui veut dire simplement , que jamais cela ne sera , à peu pres comme nous disons , cét homme ne sçauroit échaper ni vivant ni mort ; Mais il n'y aura nulle difficulté , si nous disons , que n'être point remis , veut dire être puni tant en ce Siècle par les justes jugemens de Dieu sur la terre , qu'en celui qui est à venir par la mort éternelle dans les enfers. Ainsi Dieu ne tiendra point pour innocent , veut dire qu'il les tiendra suffisamment coupables pour les punir , tant en ce Siècle par les exemples qu'il en fera , qu'en celui qui est à venir lors que leur langue sera toute asséchée , & brulante , & qu'ils n'auront pas une goûte d'eau pour la rafraichir , comme celle du mauvais riche.

Jci j'en vois plusieurs qui diront : Quant à moi je ne jure point , je ne jure jamais : Pourquoi dis-je plusieurs ? pourquoi ne puis je pas dire tous ? Pourquoi faut il qu'il y ait entre nous des gens qui jurent & qui blasphement ?
pourquoy

Section
XXV.

pourquoy faut-il qu'il y en ait quelques uns ? pourquoi faut-il qu'il y en ait plusieurs qui n'oseroient dire je ne jure point ? Nous qui nous vantons d'être reformez, & d'avoir une Religion plus pure que les autres, nous jurons ni plus ni moins qu'eux. A cét égard il ont certes aison d'appeller nôtre reformation prétenduë : Hà je leur pardonnerai, si nous ne reformons au moins nos discours ; Je leur pardonne, lors qu'ils nous accusent de mépriser les bonnes œuvres envers les hommes, puis que nous ne pouvons pas nous résoudre à une chose si facile, qui ne nous coute rien, de ne prononcer que de mauvaises paroles, & deshonorer nôtre Dieu. Nous voila bien prêts à souffrir le martyre pour l'amour de son nom ! O que Dieu a bien fait pour sa gloire de nous donner des superieurs, benins & clemens, qui n'aiment à voir répandre le sang, qu'en une juste guerre, où Dieu les a favorisez si visiblement, à cause de cela même : Car s'il nous eût fait naître sous la persecution des Empereurs Payens, où en serions nous ? Helas ! Combien de genoux plieroient, combien

bien peu de langues confesseroient ? m'en trouverés vous un qui voulût souffrir de se voir couper la langue, ou qui se l'arrachât lui-même de ses propres mains , pour la jeter contre la face du tyran, puis que nous sommes si délicats qu'il n'y a commandement ni menace capable de nous obliger à lui défendre de parler mal de Dieu. Nous aimons mieux perdre un ami qu'un bon mot ; Et je ne m'en étonne guère , puis que nous aimons mieux perdre la grace de Dieu même , qu'un mauvais mot. Ne sçaurions nous du moins imposer silence à cette langue ? qu'elle ne parle de Dieu qu'en bien , ou qu'elle n'en parle point du tout : Ni la bonté ni la grandeur d'un Dieu & si bon & si grand, ne sçauroit-elle gagner ce peu sur vous, de sevrer cette langue du moindre plaisir ? car c'est sans doute l'un des moindres plaisirs , & l'un des plus grands crimes du monde , je ne dis pas de médire de son prochain ; La corruption du Siècle a rendu ce plaisir l'un des plus charmans , mais à s'en prendre à Dieu, & déchirer son sacré nom , il n'y a ni plaisir , ni douceur c'est une rage, c'est une

une fureur. Ce n'est pas un peché d'Adam, car où est le charme, où sont les attraits de la pomme, où est la friandise, ou le haut gout : C'est un peché de Satan qui n'aime le vice qu'à cause de lui même, parce qu'il est vice ; & comme nous devrions aimer Dieu seulement à cause de lui même, & parce qu'il est Dieu. Ce Pere de mensonge, & Pere des jureurs nous tente sans doute quand nous jurons, il parle même par nôtre bouche ; car il se mêle dans nos blasphemes, il entre toujours dans nos maugréemens, mais en cette occasion il ne nous tente que par son exemple, il n'y employe point d'autres machines, ni d'autres illusions, nous sommes si malheureux que nous nous laissons prendre à un hameçon sans amorce. Car où sont les délices de ce peché ? l'avarice en a de basses, la luxure luxure d'infames, l'ambition de folles, la vengeance d'injustes : Mais le blasphême n'en a point. Vous qui faites ce peché si léger apprenés aujourd'hui qu'il est le plus inexcusable de tous, devant les hommes & devant Dieu : Quelle confusion sera la vôtre

au dernier jour, lors que tous les pecheurs allegueront quelque excuse mal fondée à la verité, car & David & Saint Pierre diront, la chair que tu m'as donnée &c. mais que dira le blasphemateur, il n'osera rien alleguer du tout, car la chair étant citée, répondroit incontinent, jamais je n'y pris aucun goût. Quelle turpitude qui ne trouvera pas pour se couvrir une seule feüille de figuier?

Que t'avois je fait dira là dessus le Souverain Juge du monde, que tu ais eû le cœur de m'outrager? Pour laquelle de tant de bonnes œuvres que j'ay faites en ta faveur m'as tu lapidé? Combien de fois as tu renoncé ta part de Paradis, & souhaité ta damnation, & maugré cette tête, ce sang, cette mort, qui fut le prix de vôtre Redemption? Le Romain qui perça mon côté de sa Lance m'outragea moins que ne font les Chrétiens, qui déchirent de leur langue, mon cœur & mon nom, qui est leur propre nom: Les Colombes mordent elles comme les Serpents? L'honneur du Père, n'est il pas l'honneur de l'enfant? Que le Turc, le Pa-

E e yen,

Section
XXV.

yen, l'Idolatre blasphement contre mon nom, ce sont des barbares qui tirent leurs flèches contre le Soleil, je ne fai qu'en rire du plus haut des Cieux, mais j'entre en fureur & je ne ris plus, & ma jalousie s'allume justement contre mes serviteurs, qui portent mes livrées, qui se reclament de mon nom, & s'autorisent de mon alliance, lors qu'ils mettent en pièces mon corps, plus inhumains que mes bourreaux; Ils me couvrent de leurs crachats, & puis ils m'abreuvent de leur vinaigre, plus aigre que celui des Juifs: oüi vous m'avez crucifiez blasphemateurs pour la seconde fois, vous l'avez fait; Et alors il ajoûtera: Mais ô Seigneur arrête arrête le coup, ou plutôt que nôtre conversion suspende la voix de cette épouvantable sentence; ôtons du milieu de nous cét interdit, & cét Anathême, vivons mieux parlons mieux benissons Dieu, & bannissons ces hurlemens, & ces sifflemens de loup & de Vipere du milieu de nôtre troupeau: Purifions l'air de l'Eglise de ces exhalaisons de l'Enfer, qui remplissent le Ciel d'horreur, & la terre de scandale; quand
dira-t-on

dira-t-on de nous ce qu'on disoit autrefois de nos Peres ? on connoit ces gens de la Religion à la modestie de leurs habits & de leurs discours, ils ne jurent jamais, non pas même leur foi, ils croient beaucoup dire, lors qu'ils disent Certes. Que c'étoit un proverbe honorable pour nous; bien qu'on l'ait dit souvent par raillerie, il ne jure non plus qu'un huguenot. Ne le détruisons point, & que cette Eglise commence: car comme Chrisostome prêchant aux fideles de Constantinople, où les étrangers abordoient de toutes parts, & où étoit alors le Siège de l'Empire, leur disoit si vous ne juriés point on le sçauroit par tout, la renommée le rediroit incontinent par tout le monde: On peut vous dire de même, à vous que Dieu à recueillis dans le sein de cette ville Royale où l'abord n'est pas moins fréquent, ni le théâtre moins illustre: Si vous ne juriés plus on le sçauroit dans toutes les Provinces, vous seriés admirés, & sans doute suivis des autres Eglises du Seigneur; mais quand sera ce qu'on dira de nous: Ils ne se battent plus en duél comme les autres,

Et 2 ils

selon ils ne vont pas même à la Comédie
 XXV. comme font les autres, ils ne se mas-
 quent point comme eux, & qui plus est
 ils ne jurent point.

Quelqu'un dira possible, je n'ay pas
 besoin quant à moi de cette remon-
 trance, il ne m'arriva jamais en ma vie
 de jurer, mais ne vous arriva-t-il ja-
 mais en vôtre vie d'oüir jurer : Le Ser-
 pent siffia, & Adam pécha. Vous n'a-
 vez jamais pris en vain le nom de Dieu
 dans vôtre bouche, mais ne l'avés vous
 jamais pris en vain dans vôtre oreille ?
 Par la bouche il sort, & par l'oreille il
 entre ; il n'est donc pas moins dange-
 reux Vous est-il arrivé quelquefois de
 relever ceux qui blasphémoient & de
 les censurer doucement ? car d'y ap-
 porter une juste sévérité, c'est ce qui
 passe la portée de nôtre pieté : Mais
 vous est il arrivé de les en regarder de
 travers, & non pas de rompre, mais de
 vivre plus froidement que vous ne fai-
 siés avec eux, ou du moins de leur té-
 moigner en quittant brusquement leur
 compagnie que vous ne preniés pas
 plaisir d'oüir déshonorer le nom de
 vôtre

vôtre Dieu, car si cela ne se doit, qu'est-ce qui se doit ?

Vous n'avez jamais pris le nom de Dieu en votre bouche en vain , mais ne l'avez vous jamais pris en vain dans vos mains , en la mettant sur l'estomach , & sur la conscience ou la levant au Ciel , & lors que vous écrivez & que vous mêlés Dieu dans vos écrits , & la Sainteté de son nom dans la vanité de vos complimens : Ne l'avez vous jamais pris en vain dans vos yeux , lors que vous lisés les Saints livres avec negligence , & les livres profanes avec trop d'affection ? Quoy vous n'avez jamais dit , Adieu, Dieu le sçait, s'il plaît au bon Dieu , à la garde de Dieu en riant , vous n'avez jamais dit , mon Dieu sans y penser , & même en vous jouant : Helas ! cela nous arrive si souvent à tous ; Et cependant il faut avoüer , que ce n'est pas une fausseté, ce n'est pas un parjure , mais c'est une transgression de ce Commandement, car c'est prendre ce nom en vain , & il ne veut pas que nous le prenions ni à faux , ni en vain , car le mensonge & la vanité sont comme frères & sœurs :

Et ; Comme

Section
XXV.

Comme celui qui joueroit aux Cartes dans ce temple vous seroit en horreur, car ils profaneroit le lieu : Ceux qui mêlent Dieu dans leurs jeux & dans leurs passe-tems ne nous doivent pas moins déplaire, car ils profanent l'Auguste nom de Dieu, & si nous devons rendre conte d'une parole oisive, combien plus d'un serment oisieux. Le plus grand mal que j'y voi c'est que nous ne prenons pas en vain le nom de Dieu seulement dans nôtre bouche, nous le prenons en vain en nos cœurs : L'insensé a dit à son cœur, qu'il n'y a point de Dieu. O l'horrible blasphème, ce pecheur est pire que le Diable, car les Diables ne sont pas Athées. O le grand blasphémateur qu'est-ce cœur de l'homme : Il nie tout, car il nie sa providence, l'Eternel ne le verra point, le Dieu de Jacob n'entendra rien dans ses adversités ; Il prend en vain la justice de Dieu ; Il attribuë tout aux causes secondes, il maudit le jour de sa naissance, il maudit même le nom de Dieu : Nature fortune prudence sont ses Dieux en idée. Le plaisir l'honneur, la richesse sont ses Dieux en éfet, il dit à chacun

à chacun d'eux tu es ma confiance, il jure par eux; il prend en vérité le nom de ces faux dieux, & le nom du vray Dieu, il le prend en vain. O méprise, dirai-je, ou mépris damnable. Toutes nos passions sont autant de petits blasphèmes contre le nom, c'est à dire les vertus de Dieu, des blasphèmes secrets du cœur: Qu'est-ce que la vengeance, un blasphème formel contre l'autorité de Dieu, qui lui ôte son droit de Souverain, & qui lui donne le dementi. Car il dit en son cœur, à moi est la vengeance, & non pas à toi, & je la ferai de mes propres mains. Qu'est-ce que l'envie, un blasphème secret, & habituel contre la justice de Dieu, qui fait dire à nos cœurs, que Dieu est inique de nous avoir si mal partagé, & d'avoir donné plus à nos voisins qu'à nous. Qu'est-ce que l'avarice, un blasphème continuel contre la providence, Car l'insensé dit en son cœur, il ne faut pas s'attendre à Dieu, il a soin des oyseaux du Ciel, & des Lys des champs, mais il faut que les hommes pourvoyent à eux, & qu'ils en prénent à toutes mains; tout cela est prendre, non

Section pas verbalement , mais réellement &
 XX. de fait le nom de Dieu en vain : Com-
 me au contraire , sanctifier le nom de
 Dieu , n'est pas seulement prêcher , ou
 prier , ou chanter : mais servir Dieu en
 esprit & en vérité , mais aussi d'œuvre
 & de vérité , car nous lisons tous les deux
 en Saint Jean.

Tremblons à cette menace , Dieu
 ne tiendra point pour innocent ; Il veut
 être glorifié par nous , ou sur nous , &
 s'il n'est glorifié par Sion , comme par
 son Jfraël , il sçaura bien se glorifier en
 nous , comme en Pharao. Mais ne vaut
 il pas mieux le glorifier comme les An-
 ges volontairement , que le glorifier par
 force comme les Démons ? O vous
 tous qui blasphémés , ou qui maudisés
 Dieu , ou vos prochains , & qui les dé-
 chirés à coups de langue , s'avés vous
 bien ce que vous faites ? vous êtes de
 concert avec les Démons : Ce sont là
 leurs chansons , & un ton de leur effroya-
 ble musique dans les enfers : Mais vous
 qui remplissés vos cœurs de loüanges ,
 & vos bouches de benedictions , vous
 entrés dés ici bas dans la société des
 esprits bienheureux , vous tenés vôtre
 partie

partie dans le Sacré cœur des Anges Section
& des Saints: car que font ils là haut, XXV.
quelle est leur occupation ordinaire?
ils glorifient le nom de Dieu, ils lui don-
nent loüange & gloire, ils lui chantent
un éternel halleluia, dans les Cieux des
Cieux: Faisons le même sur nôtre ter-
re, dans nôtre proportion, sur la terre
comme au Ciel, pour n'être pas du
nombre de ceux à qui le fils de Dieu
dira quelque jour, allez maudits au feu
éternel, préparé au Diable, & à ses
Anges, mais de ceux à qui ce même
Seigneur dira venez les benits de mon
Père, possédés en héritage de benedi-
ction le Royaume qui vous a été pre-
paré dans la communion des Anges &
des Saints dès devant la fondation du
monde.

SERMON